



Un film sur les Zones humides

Un film documentaire « Zones humides : un présent retrouvé » réalisé par Isabelle Dario et Boris Claret a été produit par La Trame, le Conseil Départemental du Tarn et Garonne et l'Agence de l'Eau Adour Garonne. La CATZH a participé au tournage de ce documentaire.

Le 9 février 2018, le film a été projeté au Ciné32 à Auch, à l'occasion de la Journée

Mondiale des Zones Humides en présence des réalisateurs. Un débat a suivi réunissant différents acteurs : Mme Adda, conseillère régionale, Mme Toison, conseillère départementale, M. Marin, maire de Perchède et M. Didier, Président de l'ADASEA et éleveur dans l'Armagnac.



Le Concours des pratiques agro-écologiques prairies



Depuis 2014, l'ADASEA organise le « Concours des pratiques agro-écologiques Prairies et Parcours » anciennement appelé « Concours des prairies fleuries ». Ce Concours récompense les pratiques des éleveurs sur des prairies naturelles témoignant d'un bon équilibre d'un point de vue agricole et écologique. Il permet de mettre en valeur les prairies humides ou inondables chaque année sur un territoire différent dans le Gers.



Retour sur:

La 4^{ème} édition : Vallée du Gers (2017)

Robert Luche, éleveur de vaches gasconnes à Castin a remporté le 2^e prix d'excellence agro-écologique au Salon de l'Agriculture à Paris, dans la catégorie des prairies de pâture.

La 5^{ème} édition : Vallée de l'Osse et de la Baïse (2018)

En 2018, le jury d'experts, présidé par Jérémie De ré (Président des Jeunes Agriculteurs) a visité les prairies des 9 éleveurs candidats. C'est Patrice Clermont, boucher et éleveur bovin et ovin à Caillavet qui a remporté le 1^{er} prix. La remise des prix du Concours local a eu lieu lors de la manifestation GASCOGN'AGRI organisée par les Jeunes Agriculteurs du Gers.

Notre lauréat gersois est sélectionné pour la finale nationale au prochain salon de l'Agriculture en mars 2019 à Paris.

Les partenaires de la CATZH

Toutes ces actions sont possibles grâce aux partenariats noués avec un réseau d'acteurs du territoire:



3^e rencontres des zones humides du Gers

Six ans après la 2^e édition, l'ADASEA 32 met à nouveau les zones humides en lumière avec cette année, un focus particulier sur le lien entre le maintien des zones humides et les activités d'élevage.

Retrouvez l'ensemble des interventions et les vidéos des débats et tables rondes sur notre site www.adasea32.fr



Edito

Dans le Gers, au relief varié et au réseau hydrographique dense, les milieux humides sont présents dans tous les secteurs : bois et prairies humides et inondables, mares, étangs, fossés, ... Tous ces milieux humides, protégés ou non, remplissent des services économiques évidents : abreuvement, ressource en eau, ressource fourragère, pêche et pisciculture, mais surtout jouent des services écologiques essentiels : ils fonctionnent comme des éponges, en stockant de l'eau pendant les pluies et en la relarguant en période d'étiage. Ils participent ainsi à l'atténuation des risques naturels, érosion, inondation, sécheresse, en plus des services pour la biodiversité (réservoirs écologiques, d'auxiliaires des cultures et de pollinisateurs) et le stockage de carbone. Face aux changements climatiques, ils sont de vrais outils de régulation.



La CATZH s'attache depuis 2003, sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et avec le soutien de la Région, à favoriser leur conservation, à les maintenir en bon état de fonctionnement et à promouvoir leur utilisation rationnelle, en s'appuyant sur leurs gestionnaires, agriculteurs, collectivités, particuliers, qui constituent aujourd'hui un réseau de plus de 680 personnes.

Nous utilisons plusieurs leviers :

- ♦ L'appui technique aux gestionnaires et aux collectivités, pour qu'ils valorisent mieux leurs zones humides,
- ♦ L'animation collective à travers les fiches techniques, les bulletins de liaison, les journées d'échange,
- ♦ La promotion des zones humides auprès du grand public et des institutions,
- ♦ Le développement des partenariats avec les acteurs du territoire, pour relayer et démultiplier les actions en faveur des zones humides,
- ♦ Les aides à la gestion et la restauration, notamment les mesures agri-environnementales et climatiques déployées avec succès en faveur des zones humides,

Nous espérons développer d'autres leviers :

- ♦ Le projet d'une filière de valorisation de foin de prairies inondables, pour redonner une valeur économique aux prairies humides chez ceux qui n'ont plus d'élevage,
- ♦ Les paiements pour services environnementaux.

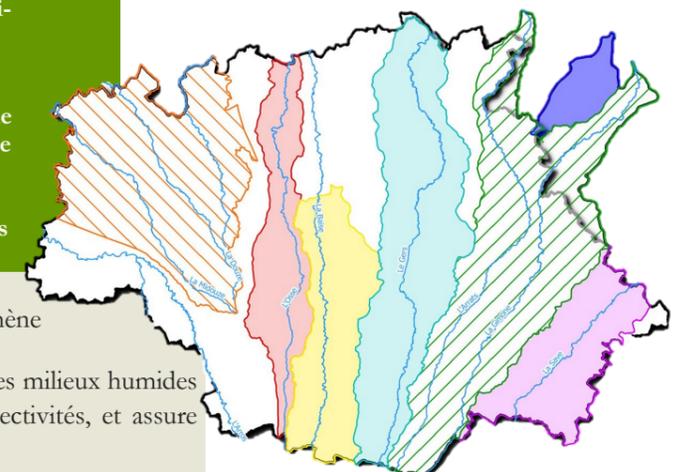
L'ensemble de l'équipe de l'ADASEA et moi-même sommes heureux de partager avec vous ces actions et de vous accueillir pour le séminaire du 11 décembre.

Marc DIDIER, Président de l'ADASEA du Gers

Le réseau des gestionnaires

682 gestionnaires s'engagent dans la gestion de 329 étangs, 699 mares, 1178 ha de prairies humides et/ou inondables et ont bénéficié de conseils de gestion de la CATZH.

Les territoires prioritaires d'intervention en 2017 et 2018



La CATZH intervient sur l'ensemble du département et mène des programmes d'action par bassins versants. Elle apporte du conseil gratuit aux gestionnaires directs des milieux humides que sont les agriculteurs, propriétaires, associations, collectivités, et assure échanges et promotion collective.

En 2017 et 2018, la CATZH a poursuivi et développé ses actions sur les bassins versants de la Save, de la Gimone, de l'Arrats, du Gers, de la Baïse, de l'Osse et sur le Bas-Armagnac.

Contact :

ADASEA32, Maison de l'Agriculture, route de Mirande BP 70161, 32003 AUCH
tél : 05.62.61.79.50 mail : a032@adasea.net site : www.adasea32.fr

adasea 32

Maquette : Claire FRANÇOIS

Rédaction et conception : Equipe CATZH

Crédit photos : ADASEA 32



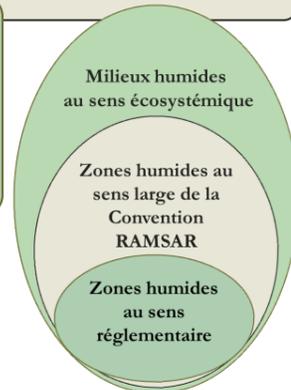
Zones humides / Milieux humides : de quoi parle-t-on ?

La convention de Ramsar du 2 février 1971 a donné la définition suivante: "Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine, et dont la profondeur n'excède pas six mètres".

En France, une autre définition des zones humides a été donnée, plus restrictive, par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 : "On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

Des caractéristiques de sol et de végétation précisées par la loi permettent de circonscrire les zones humides ainsi protégées en France vis-à-vis des projets d'aménagements et d'urbanisme.

Mais au-delà de cette définition législative, la Cellule d'Assistance Technique s'attache à favoriser **tous les milieux humides** qui rendent des services écologiques, notamment dans le **Gers : les têtes de bassin versant, les lacs, les étangs, les mares, les mouillères, les bois et les prairies inondables**, rejoignant en cela les objectifs du Plan National d'Action en faveur des milieux humides.



(Source : Plan National d'Action Milieux Humides 2014-2018)

Les milieux humides inventoriés dans le Gers

Le Conseil Départemental a posé, en 2009, les bases de l'inventaire départemental des milieux humides. La CATZH, au fur et à mesure de ses actions, complète cet inventaire sur les différents territoires.

A ce jour, la CATZH a permis d'inventorier :

Près de **2800 points d'eau** dans le Bas-Armagnac.

1315 ha de prairies inondables dans les vallées de la Save, Gimone, Arrats, Gers, Osse, Baïse.

Un **réseau de 3000 mares** dans les coteaux de l'Astarac.

3281 milieux humides sur 20 bassins versants prioritaires vis-à-vis de l'enjeu Eau.



Restaurer les prairies à Jacinthe romaine

La Jacinthe de Rome est une plante protégée inféodée aux prairies naturelles humides et inondables de plaine ; elle est endémique du sud de l'Europe, du midi de la France jusqu'en Grèce. Les vallées gersoises de la Neste présentent **les plus nombreuses populations** de France.



Mais la restauration de ces prairies, nécessaire quand le sol est défoncé ou qu'elles sont envahies par les frênes, est délicate, puisque l'on ne peut pas retourner simplement le sol, sous peine de

détruire les Jacinthes, espèces à bulbes. Une **première expérimentation, réussie**, a été réalisée en 2016 à Touget, avec l'accompagnement du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. (Pour en savoir plus : Fiche technique « Restaurer une prairie inondable »).

Cette première a permis au Conservatoire Botanique de proposer une **action d'envergure régionale** pour la restauration des prairies humides à espèces protégées, dans le cadre de l'appel à projet « initiatives pour la biodiversité » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Dans le cadre de ce programme, 7 prairies à Jacinthe seront également restaurées en 2019 sur les vallées de la Gimone et de l'Arrats, bénéficiant de 80% d'aide.

Des Collectivités accompagnées

La CATZH apporte du conseil technique aux collectivités pour :

- ◇ Porter à leur connaissance les zones humides (ZH) de leur territoire et leurs services environnementaux,
- ◇ Une meilleure prise en compte des ZH dans les plans d'urbanisme et la TVB : ateliers pour les élus, visites terrain, travaux sur cartes,
- ◇ L'émergence de programmes de valorisation des ZH,
- ◇ La gestion des ZH en propriété de la collectivité.

Exemples de collectivités accompagnées en 2017 et 2018

Et aussi :

Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine :
Contrat de milieux
« Zone Humide de l'Isle Jourdain »

Commune de Perchède :
Animation foncière pour acquisition de zone humide

Commune de Bonas :
Valorisation de l'ancienne carrière

Commune de Gimont :
Prise en compte de la zone humide du Courdé dans le document d'urbanisme

Communauté de communes de la Ténarèze :
Projet de réhabilitation du Pont d'Artigues (site classé UNESCO) sur la rivière de l'Osse.

Appui CATZH : Caractérisation des zones humides, évaluation des impacts du projet, diagnostic écologique et proposition d'un plan de gestion adapté, accompagnement des travaux de restauration, formation des agents de la collectivité à la gestion et à la reconnaissance des espèces invasives.

Commune de Cazaubon :
Accompagnement pour l'Agro-pastoralisme et la gestion différenciée autour du Lac de l'Uby

Préserver l'écrevisse à pattes blanches sur le Bésiau

La Fédération Départementale de Pêche du Gers (FDP32) est venue à la rencontre de la CATZH dans l'objectif de préserver une des dernières populations d'**Ecrevisses à pattes blanches** du Gers (espèce protégée).



Une enquête auprès des agriculteurs du bassin versant a permis d'identifier les sites à forts enjeux. La CATZH et la FDP32 ont accompagné 3 éleveurs pour l'**aménagement de points d'abreuvement** : cahier des charges des travaux, dossier de demande de financement, suivi du chantier. La FDP32, le Conseil Départemental 32, le Syndicat de l'Arrats32, le Syndicat des Vallées du Bassin de l'Arros ont été mobilisés sur le projet. Ainsi, 3 descentes aménagées, un passage à gué et une mare ont été créés ou restaurés et 2km de clôture ont été installés. D'autre part, la mise en place de MAEC a permis de préserver 13 ha de prairies du bassin versant.

Chantiers d'arrachage de jussies



Les Jussies exotiques sont des plantes aquatiques envahissantes qui possèdent une importante capacité de prolifération par graines et par bouturage. Apparues depuis 2001 dans le département du Gers, les jussies sont en nette progression, (31 sites connus de la CATZH déjà colonisés répartis sur 15 communes).

En 2017, l'ADASEA a organisé des chantiers d'arrachage sur 4 sites tests avec la participation des élèves de BTSA GPN (Gestion et Protection de la Nature) dans le cadre d'une convention avec l'Institut Saint Christophe.

Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEc)

Depuis 2015, l'ADASEA a porté des **programmes agri-environnementaux et climatiques** pour répondre aux enjeux de préservation des zones humides sur les territoires : l'Isle-Jourdain, Gimone-Arrats, Gers, Bas-Armagnac, Jacinthe de Rome (32) et Bellevalia (Région).

Ce sont, en tout, **432 agriculteurs** qui se sont engagés sur des **MAEC au titre des zones humides**, pour un total de **3,24 millions d'euros d'aide**.

- Les mesures en faveur des milieux humides et inondables**
- Gestion de prairies humides 394 ha
 - Gestion de prairies inondables 1034 ha
 - Reconversion de cultures inondables en prairie extensive 700 ha
 - Gestion des fossés 3,6 km linéaire
 - Gestion des mares 290 mares

Estimations approximatives, Sous réserve de validation des dossiers



Un arrachage manuel très minutieux des herbiers a été réalisé sans fragiliser les écosystèmes existants.

En 2018, deux autres chantiers d'arrachage ont été conduits sur des mares de la Save avec la participation du Syndicat de rivière. Ils visaient les jussies et d'autres plantes exotiques envahissantes telles que le Myriophylle du Brésil et le Grand lagarosphon.